

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Séance du mardi 20 Septembre 2022

Étaient présents à la réunion :

- Mme DE LA CRUZ Yolande, représentant des familles et Présidente du CVS
- M. ALLANOU Yves, représentant des familles
- M. BRION Francis, résident
- M. DELALE Michel, représentant des familles
- M. FRANGEUL Alain, résident,
- Mme LEMAITRE Claudie, résidente

Assistaient à la réunion :

- Mme ARCHAMBAULT, fille de Mme BOUREAU, résidente
- M. FROGER, époux de Mme FROGER, résidente
- M. AGOGUÉ, résident
- Mmes BELFILS, MARTIN et STREIFF, respectivement directrice et directrices adjointes
- Mme CHAMPEROUX, animatrice
- Mme BOUCHER, infirmière coordinatrice
- Mme BAZIN RABOTEAU, aide-soignante
- Mme CONSTANTIN, secrétaire d'instance
- M. FUSSON, intervenant Happydom

La séance débute à 15h00

INTRODUCTION

Il est porté à la connaissance de l'assemblée la démission de Mme GROISY, résidente.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 MAI 2022

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Fabien FASSON, commercial au sein de la société Happytal, intervient lors de ce CVS pour présenter la plateforme Happydom à laquelle l'EHPAD de Montlouis souhaite adhérer afin de proposer un nouveau service aux résidents et aux familles.

Happydom est une plateforme en ligne permettant une coordination entre l'établissement et les familles grâce à l'accès à de nombreux services par le biais d'un catalogue en ligne offrant un large choix de produits d'alimentation, d'hygiène, d'accessoires mais également de services. Par le biais de cette plateforme, l'établissement pourra également transmettre aux familles les demandes particulières de leurs proches comme par exemple de rapporter quelque chose du domicile.

Cependant, Happydom est un service de conciergerie et non une plateforme de coordination de soins. Il faudra toujours s'adresser aux soignants et aux médecins traitants pour toutes questions médicales.

Happydom se chargera d'organiser une recherche sur le territoire de l'EHPAD pour proposer de nouveaux services comme par exemple l'intervention d'un audioprothésiste ou la possibilité de commander un bouquet de fleurs mais également d'intégrer éventuellement les services existants comme la coiffure et le pédicure. Happydom se chargera également de toute la partie communication et laissera à disposition des familles divers supports pour approfondir la présentation de son offre.

L'intérêt de cette plateforme est principalement axé pour faciliter les échanges avec les familles qui sont éloignées et pour les résidents qui sont sous la protection d'un mandataire judiciaire. Cependant, chaque famille sera libre de l'utiliser, si elle le souhaite, avec la création d'un compte personnel.

Les soignants feront remonter les besoins pour le résident par le biais d'Happydom. La famille sera libre d'aller procéder aux achats par elle-même, ou encore de commander directement sur le site avec une livraison gratuite mensuelle si ceux-ci ne sont pas urgents ou bien alors de choisir une livraison accélérée.

L'adhésion à cette plateforme n'engendrera aucun surcoût pour les résidents et les familles. Seuls les achats et éventuellement les livraisons accélérées seront facturés aux résidents comme sur le principe d'un achat sur un site Internet classique.

M. FASSON indique que les prix pratiqués sont les mêmes que dans les supermarchés. Happydom et l'EHPAD ne font aucun bénéfice sur les ventes réalisées.

Afin d'entériner l'adhésion à cette plateforme qui, si accord il y a, sera déployée le 15 novembre, Mme BELFILS demande l'avis du Conseil de Vie Sociale. L'accord étant donné, l'EHPAD adhérera à cette nouvelle plateforme.

ANNEXE AU CONTRAT DE SEJOUR SUR LA LIBERTE D'ALLER ET VENIR

Un décret datant du 15 décembre 2016 portant sur les mesures individuelles permettant d'assurer l'intégrité physique et la sécurité du résident et de soutenir sa liberté d'aller et venir, permet de mettre en place un avenant au contrat de séjour pour les résidents nécessitant un encadrement de leur liberté.

Mme BELFILS rappelle que l'EHPAD est un milieu ouvert sur l'extérieur, où les résidents sont libres d'aller et venir. Ces dernières années de crise sanitaire ont mis à mal ce principe de fonctionnement des EHPAD. Il est donc important de le rappeler.

De ce fait, lorsqu'il est porté atteinte à la liberté du résident, un cadre juridique doit être mis en place.

Ces situations concernent principalement les résidents nécessitant une entrée en unité protégée, du fait de leurs troubles cognitifs.

Mais cela peut concerner également certains résidents sortant de l'établissement et risquant de se mettre gravement en danger. Pour se faire, l'établissement a fait l'acquisition du dispositif « Sentinelle ». Ce dernier permet d'alerter l'équipe soignante du franchissement du portail par le résident identifié, grâce à un système de capsules dans le talon des chaussures. L'équipe peut ainsi aller le chercher avant qu'il ne parte trop loin. A ce jour, un seul résident utilise ce service en accord avec sa famille.

L'annexe au contrat de séjour proposée à ce CVS permet d'identifier comment cette atteinte à la liberté a été décidée, notamment de façon collégiale, pluridisciplinaire et en accord de la famille.

Les membres du CVS pensent que c'est une bonne chose de cadrer cette perte de liberté de certains résidents, afin que ce ne soit pas une décision unilatérale prise de façon isolée.

FRANCE SERVICES

Les services du Conseil départemental et de la Ville de Montlouis-sur-Loire se regroupent pour répondre au mieux aux besoins de tous les publics : un agent d'accueil se rend disponible pour donner un 1^{er} niveau d'information et/ou prendre un rendez-vous si nécessaire avec l'interlocuteur adapté à une demande plus technique.

Différentes aides peuvent être apportées :

- Information et accompagnement aux démarches dématérialisées dans les domaines d'intervention de la CAF, la CARSAT, la CPAM, la MSA, les impôts, les cartes grises, le permis de conduire, les pré-demandes de carte d'identité, les pré-demandes de passeports, Pôle emploi, le conciliateur de justice, des conseils en droit,
- Aide à la vie quotidienne : aide à la gestion du budget et accompagnement dans le cadre d'un surendettement, accompagnement dans l'accès aux droits...
- Aide aux personnes en situation de handicap et/ou âgées : accompagnement des démarches liées à l'aide sociale et l'obligation alimentaire, transport des personnes pour des RDV médicaux...

Une permanence est mise en place sur la ville de Montlouis-sur-Loire à l'Espace des solidarités Robert Badinter.

Il est proposé que cette permanence se délocalise un après-midi par mois sur l'EHPAD de la Bourdaisière, afin de voir si cela peut répondre à un besoin des résidents et de leurs visiteurs. Les RDV seraient à prendre auprès de l'accueil de l'EHPAD.

Les membres du CVS pensent que le rythme d'une fois par mois semble adapté, à voir ensuite concrètement en fonction des demandes.

Le démarrage est envisagé en janvier 2023.

L'EHPAD COMME CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL (CRT)

Dans le cadre d'un appel à projet national prochainement lancé par l'ARS relatif à la mission de centre de ressources territorial pour les personnes âgées, Mme BELFILS souhaite y répondre dans le cadre de la direction commune des EHPAD de Bléré et Montlouis-sur-Loire.

Ce centre a pour mission de permettre aux personnes âgées de vieillir le plus longtemps possible à leur domicile grâce à un accompagnement renforcé.

L'EHPAD de la Bourdaisière dispose déjà des services d'un SSIAD, et dans le cadre de la direction commune avec l'EHPAD de Bléré, des services d'accueil de jour, d'une résidence autonomie, d'hébergement temporaire dont une chambre d'urgence permettant un appui dans la politique visant le maintien à domicile. L'EHPAD a déjà commencé ce rôle sans pour autant avoir la dénomination. Le SSIAD travaille déjà en collaboration avec les Services d'aide à domicile (SAAD) dans le cadre d'une expérimentation.

Dans le cadre de cette fonction, l'EHPAD pourrait également assurer auprès des personnes âgées du territoire des ateliers de prévention grâce à l'intervention de l'éducateur d'activités physiques adaptées, la psychologue ou encore la diététicienne par exemple.

Une approche territoriale couvrant les territoires des SSIAD de Bléré et Montlouis semble la plus adaptée pour répondre à cet appel à projet. Ce projet peut être porté par l'EHPAD de La Bourdaisière, ce dernier ayant un médecin coordonnateur et des locaux permettant d'accueillir un public extérieur régulier. L'EHPAD de Bléré serait donc rattaché pour ce projet à celui de Montlouis. Une dotation annuelle de 400 000 € serait versée par l'ARS pour permettre le développement et la continuité de cette mission.

Mme BELFILS explique que l'EHPAD de Montlouis doit continuer à s'ouvrir sur l'extérieur dans une approche plus globale afin de répondre de la façon la plus coordonnée possible aux besoins des personnes âgées sur son territoire.

Les membres du CVS trouvent ce développement potentiel intéressant, même s'il touche des personnes à domicile et non des résidents de l'EHPAD.

Un avis favorable est porté à ce projet.

ANIMATIONS PASSES ET A VENIR

Mme CHAMPEROUX indique les éléments suivants :

Troisième trimestre

- Repas festif du 16 juin avec F. Sirotteau
- Séjour mer en Vendée pour 4 résidents de Montlouis et 3 de Bléré à Bouin du 20 au 24 juin.
- Intergénérationnel : 2 collégiens ont présenté des tours de magie le 1^{er} juin
- Accueil classe CP/CE1 de l'école Jules Ferry le 1er juillet (atelier sachets de lavande)
- Sortie Chenonceau : le 5 juillet et le 15 septembre.

Les membres du CVS font remarquer que les congés de l'animatrice cet été ont été remarqués car elle n'a pas été remplacée.

Mme STREIFF répond qu'effectivement pour la 1^{ère} fois, ce remplacement n'a pas été possible. Habituellement une aide-soignante ayant les compétences la remplace, mais cette dernière n'était pas présente. Et la situation a été majorée par l'absence de service civique depuis un moment. Ce mauvais concours de circonstances a généré une absence d'animation sur cette période.

Septembre à décembre

- Reprise des Blouses Roses, de l'équithérapie et de la médiation animale (03/10)
- Semaines bleues : Le 2 octobre à L'espace Ligeria inauguration des semaines bleues (Association), olympiades Villa Eléonore le 7 octobre, déjeuner-cabaret à Bléré le 12, visite musée école de Joué le 18/10, partenariat avec la mairie : sortie à Montlouis pour une heure de contes salle Rabelais le 24
- Semaine du goût du 10 au 16/10 sur le thème du miel : atelier apiculteur, pâtisserie au miel, documentaire et quizz
- Novembre : repas des séniors le dimanche 27 novembre
- Fin d'année (repas de l'Avent le 15/12 et Noël des enfants le 19/12).

LES EFFECTIFS

A ce jour, il manque 2 postes infirmiers malgré 1 arrivée début juillet et 2 recrutements fin août-début septembre qui ne se sont pas concrétisés. L'intérim est donc régulièrement sollicité.

3 nouvelles arrivées dans l'équipe AS/ASH, mais il reste encore 5 postes vacants. Sollicitation également de l'intérim régulièrement.

Accueil d'un apprenti aide-soignant.

Un recrutement est en cours suite au départ de la psychologue.

La cadre de santé est absente depuis 3 semaines.

Au vu des effectifs réduits, afin que la qualité du service rendu aux résidents puissent se maintenir, des entrées n'ont pas été faites sur la période estivale. L'EHPAD a eu jusqu'à 11 chambres laissées inoccupées. A ce jour, il en reste 4.

LES CREDITS SEGUR

Mme MARTIN explique que la subvention obtenue a permis de réaliser les achats suivants :

- La table ludique Tovertafel : déjà mise en place et les résidents semblent très satisfaits
- La mise en place d'un jardin sensoriel : programmé à l'automne,
- Pour les professionnels : l'achat d'un transpalette électrique pour les services techniques et la motorisation d'un chariot repas pour les cuisines

INVESTISSEMENTS 2023 PROGRAMMES

- Équipements du jardin sensoriel
- Système d'ombrage à l'entrée principale de l'établissement
- Store électrique sur la terrasse du rez-de-jardin
- Chaises de douche électrique
- Climatiseurs mobiles
- Suite motorisation chariot des repas

QUESTIONS DIVERSES

Mme BOURREAU revient sur la fait qu'il n'y a pas eu d'animation en août, ni d'activités au PASA. Elle parle de sentiment d'abandon des résidents. Mme STREIFF explique que c'est la 1^{ère} fois que cette situation se présente, car habituellement, il y a toujours une solution de trouvée.

Mme DE LA CRUZ en tant que présidente a été sollicitée pour des problématique d'appareils auditifs et de dentiers qui ne sont pas nettoyés régulièrement et parfois perdu.

Mme BELFILS répond que l'établissement a la chance de bénéficier de la venue d'un prestataire extérieur pour contrôler les appareils 3 fois par an. Par contre, il est effectivement plus compliqué pour l'équipe soignante surtout quand les effectifs sont réduits comme cet été pour assurer un accompagnement dentaire réellement adapté.

M. AGOGUE signale que cet été, il n'a pas eu de douche pendant 3 semaines seulement un accompagnement à la petite toilette.

Mme BOUCHER répond que normalement, si son jour de douche a été dépassé du fait de l'absentéisme, il aurait au moins dû être prioritaire pour la douche de la semaine suivante.

Mme BELFILS a conscience que déjà la programmation d'une douche par semaine ne correspond plus attente des résidents entrant en EHPAD. Cependant les effectifs octroyés par les autorités ne permettent pas de programmer plus. Du fait de l'effectif réduit cet été, des chambres ont été laissées vacantes pour que les soignants maintiennent le niveau de leur service rendu auprès des résidents restants. Cela n'a pas été suffisant.

M. FROGER signale que les personnes en fauteuil roulant qui ne peuvent pas bouger ne sont pas toujours respectées, car l'appel malade n'est pas toujours mis à leur disposition quand elles sont installées en chambre. De même, le temps d'attente de réponse à une sonnette peut être long.

Mme LE MAITRE se plaint d'une personne qui déambule et qui est très agressive dans les couloirs. Mme BOUCHER lui répond que l'équipe en a conscience et qu'elle est en cours de trouver une solution. Mme LE MAITRE se plaint aussi qu'une soignante lui pose mal sa prothèse au niveau du genou. Mme BOUCHER lui dit qu'elles verront cela toutes les deux ensembles.

Prochaine séance du CVS : lundi 12 décembre à 15h.

Mme DE LA CRUZ clôture l'instance en rappelant qu'une communication sera faite auprès des résidents et des familles 15 jours avant cette date (affichage sur les écrans de l'EHPAD et mail adressé aux familles), afin que chacun puisse la solliciter, en tant que présidente, si des remarques sont à faire remonter.

Fin de séance à 17h00.